

**Séance publique du 26 avril 2002**

**Délibération n° 2002-0544**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 1er

objet : **Pentes de la Croix-Rousse : secteur Griffon - Plan des déplacements urbains - Lancement des études de la seconde tranche**

service : Délégation générale au développement urbain

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 10 avril 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La requalification des places et des voies des pentes de la Croix-Rousse figure parmi les actions à réaliser dans le cadre du plan de mandat (secteurs Griffon, Forez, Capucins, Feuillants, Puits-Gaillot et Thou). Le présent rapport a pour objet de proposer d'engager des études pour le réaménagement phasé du secteur Griffon et d'ouvrir l'autorisation de programme individualisée correspondante.

Site historique classé par l'UNESCO et faisant l'objet d'une zone de protection du patrimoine urbain et paysager (ZPPAUP) par son bâti composé d'immeubles canuts, d'architecture Soufflot, et de bâti plus ancien, le site des pentes de la Croix-Rousse est une composante essentielle de l'évolution de la trame urbaine du site historique.

Dans ce quartier, parmi les plus densément bâtis d'Europe, composé de voies étroites et d'une topographie particulière, le partage de l'espace entre l'automobile et le piéton a conduit au fil des années à restreindre fortement la variété et la qualité des usages. Il est proposé aujourd'hui d'engager une démarche globale de revalorisation du quartier et, notamment du secteur Griffon.

Le projet consiste en la requalification de la place et de ses accès, place aujourd'hui dédiée au stationnement, et de la montée du Griffon jusqu'à la rue Romarin. Outre la réalisation d'un espace public de convivialité, l'opération doit permettre de renforcer la notion d'axe piétonnier et cette importante liaison Presqu'île-Pentes.

Ces aménagements, dont le montant serait de l'ordre de 700 000 €, peuvent se décomposer en deux tranches distinctes permettant d'envisager la fin de l'opération Griffon pour 2005 :

- la première tranche, concernant les rues Terraille, Saint Claude et Désirée, consisterait en une remise à neuf à l'identique et sans changement d'usage avec des entrées des traboules qui seraient cependant fortement mises en valeur. Elle ne nécessite pas d'études de conception. Les travaux pourraient être mis en œuvre dès 2003. Le montant total de cette tranche s'élèverait à environ 260 000 € TTC et ferait l'objet ultérieurement d'une proposition d'individualisation d'autorisation de programme de travaux,

- la seconde tranche porterait sur l'aménagement de la rue du Griffon, de la place du Griffon et de la rue Lorette ; elle nécessite des études préalables de conception pour la place et ses liaisons avec la rue du Griffon et la rue Lorette, qu'il est proposé d'engager aujourd'hui pour un montant de 30 000 € TTC ; le changement d'usage de la place ferait l'objet d'une concertation préalable. Le coût total de cette tranche serait de l'ordre de 400 000 à 500 000 € pour une réalisation sur 2004 et 2005.

*Circuit décisionnel* : Ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 18 mars 2002 ainsi que du Bureau restreint le 8 avril 2002 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### **DELIBERE**

**1° - Autorise** le lancement, sous forme d'un marché sans formalité préalable, des études de conception nécessaires à la seconde tranche de l'opération de réaménagement du secteur Griffon (place du Griffon et des rues du Griffon et Lorette), pour un montant global de 30 000 € TTC.

**2° - L'opération** est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissement 2002-2007 et fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale urbanisme et espaces publics pour un montant total de 30 000 €, à mobiliser en crédits de paiement sur 2002.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,